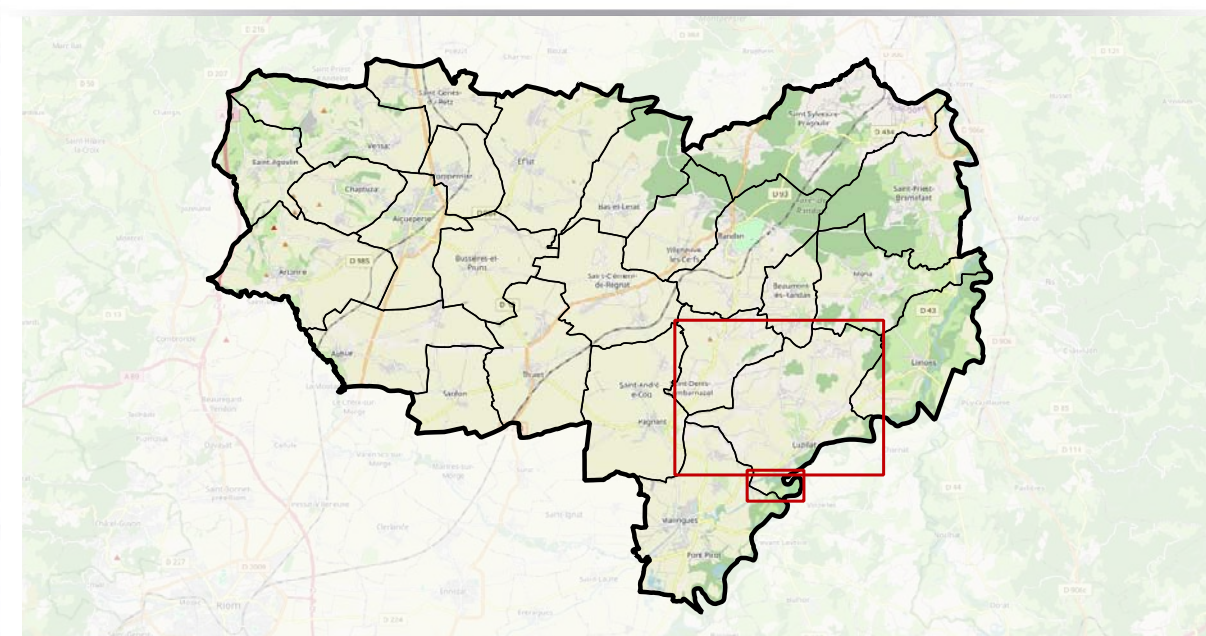


Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
valant PLH

6b

LUZILLAT - Servitudes d'Utilité Publique

Planche Nord - Echelle : 1/6500



PLU-IH
Approbation par délibération du Conseil Communautaire le 20/01/2026

- Servitudes d'Utilité Publique**
- A2 - Servitude attachée à l'établissement des canalisations souterraines d'irrigation – Code rural et de la pêche maritime – art L152-3 à L152-6
 - AC1 - Périmètre de protection des monuments historiques inscrits et classés – Code du patrimoine : articles L621-1 à L621-29 et L621-30 à L621-32
 - EL03 - Servitude de halage sur le domaine public fluvial – Code général de la propriété des personnes publiques : articles L2131 à L2131-6
 - EL03 - Servitude de marchepied sur le domaine public fluvial – Code général de la propriété des personnes publiques : articles L2131 à L2131-6
 - 14 - Servitude d'ancrage, de surplomb, d'appui et d'ébranchage ou d'abattage d'arbres au voisinage d'une d'une ligne électrique aérienne ENEDIS de tension inférieure à 130 kV – Code de l'énergie – article L 323-10
 - 14 - Servitude de passage d'un câble de distribution électrique enterré – Code de l'énergie – article L 323-10
 - Int1 - Servitude autour des cimetières – code général des collectivités locales – art 2223-5
 - Int1 - Plan de prévention des risques naturels prévisibles – Code de l'environnement (partie législative) : article L562-1 et L562-6
 - T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement – code de l'aviation civile – art D242-1 à D242-14

